



Le Courrier des Éleveurs

Septembre 2010

Dans ce numéro

- Assemblée Générale du Syndicat des Éleveurs
- Dossier spécial - le cheval, animal de compagnie ?
- Statistiques des ventes d'août de Deauville
- Supplément : la Grippe



© APRH

257, avenue Le Jour se Lève
92655 Boulogne Cedex
Tél.: 01 47 61 06 09 - Fax: 01 47 61 04 74
info@syndicatdeseleveurs.fr





Le mot du Président

Chers amis,

La plupart d'entre vous avez pris connaissance de l'intervention que j'ai faite le 17 août à l'occasion de l'Assemblée Générale de notre Syndicat et dont vous trouverez le contenu ci-joint. J'ai insisté à plusieurs reprises sur le fait qu'il s'agissait d'une intervention toute personnelle et qu'en aucun cas elle n'engageait le Syndicat des Éleveurs. Quatre principes, à mes yeux essentiels, sont à la base de mes propos.

1. Qui crée aujourd'hui la richesse dans notre institution en produisant les moyens c'est à dire les chevaux qui permettent aux Sociétés Mères d'organiser les courses et au PMU de recevoir les paris? C'est la chaîne éleveurs-propriétaires avec les deux courroies de transmission indispensables qui sont les entraîneurs et les jockeys et avec les personnels bien sûr.

Or, où se situe la représentativité de ce monde socioprofessionnel, créant donc cette richesse, dans les centres de décision de France Galop? Nulle part, hormis quelques strapontins illusoire qui ne conduisent jamais aux prises de décisions! Cette situation n'est plus acceptable.

2. Pourquoi y a-t-il autant de différence dans la composition des instances de France Galop et de la Société du Cheval Français alors qu'il s'agit de deux sociétés mères aux activités identiques? Cela entraîne pour le galop une disproportion importante au détriment des socioprofessionnels mais aussi des Comités Régionaux et Fédérations Régionales, tous représentés au trot avec droit de vote et qui ne siègent que très partiellement au galop après une sélection basée sur l'arbitraire. Cette situation est injuste.

3. Enfin, tout le monde est conscient aujourd'hui, y compris au plus haut niveau de France Galop, que notre système de gouvernance n'est plus adapté à notre Association et aux grands défis qui l'attendent. Nous avons de nouvelles exigences à affronter et il nous faut impérativement, sous peine de courir de grands risques, transformer notre système de management et qu'il ne soit plus soumis à ces luttes d'influence permanentes qui le mine et le rende insuffisant, qu'il soit offensif et digne d'une entreprise moderne, rapide et efficace. Il nous faut un pouvoir fort et décisionnaire, compétent et responsable, dynamique et créatif. On ne peut pas continuer de gouverner l'Association France Galop en 2010 comme elle l'était au 19^e siècle, même si de légères modifications ont été apportées au fil des années. C'est un devoir.

4. Cette réforme doit s'effectuer dans le calme et la réflexion et il n'est pas question, comme certains veulent me le faire dire parce que cela les arrange, de remettre en cause le statut associatif de notre Société Mère du Galop qui permet la plus large représentation à condition que cette représentation soit équilibrée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

En conclusion, vous voyez que je suis très loin des propos tenus par certains dans la presse et à l'inverse très attaché tout à la fois à la tradition de notre institution, mais aussi à son obligation impérative de se transformer et de se moderniser, car les grands défis sont là et ils nous attendent. Elle est finie l'époque où chacun défendait son pré carré. Aujourd'hui il faut avoir une véritable obsession, celle de l'intérêt général.

Les innombrables messages de soutien que j'ai pu recevoir de la France entière me montrent à quel point la voie choisie s'impose aujourd'hui et que nous devons avoir le courage et le talent pour entreprendre le grand chantier de notre modernisation.

D'ailleurs, je ne peux que me réjouir de lire les propos de Philippe Bouchara. Nos idées sont communes et notre action doit l'être comme il l'a d'ailleurs affirmé après mon intervention lors de notre Assemblée Générale du mois d'août.

Transformer la gouvernance de France Galop et rééquilibrer la représentation des socio professionnels sont mes seuls objectifs. Conservons jalousement notre tradition, mais fuyons le conservatisme destructeur!

Bernard Ferrand

Calendrier des Éleveurs

● Samedi 2 octobre :
Ventes de l'Arc à Saint-Cloud

● Du 18 au 21 octobre :
Ventes de Yearlings Arqana à Deauville

● Mercredi 20 octobre :
Tirage au sort de saillies du Syndicat des Éleveurs à Deauville

● Jeudi 4 novembre :
Ventes de Yearlings Osarus au Lion d'Angers

● Mercredi 10 novembre :
Nuit de l'élevage et des courses de l'Asselco

Actualités des régions

Nuit de l'élevage et des courses de l'Asselco

Mercredi 10 novembre 2010
Centre culturel "LES ANGENOISES"
55 rue du Maine 53 960 Bomchamp les Laval.

- 17 H : assemblée générale
- 19 H : accueil et apéritif
- 20 H : dîner de GALA animé par orchestre et danseuses- Podium

Renseignements et réservation :

LOIC MALIVET : 06 19 77 58 51
ROGER YVES SIMON : 06 08 97 40 31

Propriétaires et détenteurs d'équidés : obligations et responsabilités

Voici le thème du 16^{ème} congrès de l'Institut du Droit Equin qui se tiendra le vendredi 26 novembre 2010 sur l'hippodrome de Bordeaux le Bouscat de 9h à 18h et qui est ouvert aux éleveurs qui souhaitent y participer.

Pour plus de renseignements contact@institut-droit-equin.fr ou téléphone : 05 55 45 76 30.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 17 AOÛT A CLAIREFONTAINE

L'Assemblée Générale s'ouvre avec la présentation des comptes par **Loïc Malivet**, trésorier du Syndicat nommé en février 2010. Le compte de résultat est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le budget est également présenté.

Eric Hoyeau et **Olivier Delloye** sont venus "débriefer" à chaud les résultats des ventes et leur intervention était très attendue. La baisse observée sur l'ensemble de la vente, drainée par les premiers jours, est due en partie à l'absence des cinq principaux acheteurs de 2009. Il est nécessaire, pour l'équipe dirigeante d'Arqana de tirer les conséquences de ces résultats et penser éventuellement à reformater la vente d'août.

Durant les débats, **Alec et Martine Head** rallient avec eux une large majorité des éleveurs présents lorsqu'ils déplorent la faible présence de yearlings issus d'étalons stationnés en France dans le catalogue. Ils formulent le souhait qu'un quota soit réservé aux produits d'étalons français lors de la vente d'août et qu'une sélection de produits issus d'étalons de première production stationnés en France figure dans les deux premières journées de vente, journées qui sont les plus attractives pour les acheteurs internationaux.

Eric Hoyeau pense que les acheteurs étrangers sont à la recherche de produits issus d'étalons internationaux et le regrette.



Le Président Loïc Malivet, accompagné de Roger-Yves Simon, remet le trophée du Prix Early March-Asselco-Syndicat des Éleveurs de l'Ouest.



Eric Hoyeau



Madame Martine Head



Monsieur Alec Head remet le trophée du Prix Dunkerque-Haras du Quesnay.



Hubert Honoré



Alain Régnier



Madame Aliette Forien et Monsieur Patrick Chédeville remettent le trophée du Prix Meshaheer - Prix des Eleveurs Normands.



Monsieur Michel Roussel, représentant le Président Yves Frémiot remet le trophée Prix Nombre Premier-Syndicat des Eleveurs du Sud-Ouest.

Jean-François Gribomont rétorque que le catalogue a été fait pour “des acheteurs qui n'étaient pas là” et que, selon son observation, ce sont les beaux modèles qui se sont vendus quels que soient les étalons concepteurs.

Hubert Honoré présente sa vision du problème actuel : le système de courses et de primes est, en France, certainement le plus favorable. Pourquoi, alors qu'il y a autant d'étalons en France qu'en Irlande, constate-t-on 5000 naissances en France contre 13000 en Irlande ? Les mesures incitatives comme la prime à 21% n'ont été que peu suivies par les éleveurs. Afin de réagir à temps et, alors que le fossé entre les chiffres du galop et du trot tend à se creuser, il est nécessaire d'entamer une discussion de fond sur les primes.

Eric Puerari prône l'ouverture sur l'étranger et condamne l'attitude protectionniste de certains éleveurs. Selon lui, “il faut produire le meilleur cheval possible c'est pourquoi il ne faut pas s'interdire d'aller aux meilleurs étalons à l'étranger”, il faut donc se recentrer sur les poulinières de qualité.

Jacques Berès pense qu'une alternative possible pourrait être de faire venir à nos juments les bons étalons de l'hémisphère sud. **Patrick Chédeville** regrette d'avoir vu trop souvent les éleveurs français boudier les bons étalons ramenés de l'autre hémisphère. **Alain Régnier** abonde dans son sens et souligne que rentrer un nouvel étalon au haras, c'est prendre un risque financier très important. Le soutien des éleveurs à ces étalons est donc primordial.

Charles-Henri de Moussac affirme qu'il est important d'être capable en France de syndiquer de bons étalons. Sans ce dynamisme, il sera difficile de renouveler le parc français.

Bernard Ferrand propose, pour plus de réussite dans la syndication des étalons, que les tours de table soient élargis au plus grand nombre.



Le Président Denis Bensussan remet le trophée Prix Loup Solitaire - Syndicat des Eleveurs du Sud Est et de Corse.

Le Président Ferrand propose de poursuivre l'ordre du jour et énonce l'ensemble des actions menées au niveau international, européen et national par le Syndicat des Eleveurs au cours de l'année passée.

Pierre Losfeld, vétérinaire-conseil de la Commission Sanitaire ayant pris ses fonctions en début d'année, communique aux éleveurs le bilan de la saison de monte illustré d'informations utiles sur la situation sanitaire des pays exportateurs de chevaux vers la France.

Camille Vercken et Patrice Renaudin apportent les dernières informations relatives à leurs dossiers respectifs : Haras Nationaux, décret détenteur, TVA et statut du cheval etc. (voir articles dédiés dans la suite du Courrier).



Philippe Bouchara



Patrice Renaudin

Le Syndicat souhaite remercier tout particulièrement Patrick Chédeville (Haras du Petit Tellier), la Famille Head (Haras du Quesnay), la Marquise de Moratalla & Yves Frémiot (Haras d'Ayguemorte), Pascal Noue (Haras de la Hêtraie), Jean-Claude Seroul, Roger-Yves Simon (Haras du Saz), qui ont généreusement contribué, en offrant une saillie d'étalon à l'issue de chaque course, à la réussite de cette journée.

JOURNÉE DE L'ELEVAGE - RÉSULTAT DU TIRAGE DES SAILLIES

DUNKERQUE	PAUL RICHARD
EARLY MARCH	GÉRARD ROLLAIN
LAVEROCK	PATRICK REY
LOUP SOLITAIRE	JACQUES HÉROLD
MESHAHEER	ROGER JÉSUS
NOMBRE PREMIER	CHRISTIAN BOUTRY
ZAMBEZI SUN	ECURIE DU MAINE

Discours de Bernard Ferrand



“ Cette intervention est toute personnelle et n'engage que ma seule responsabilité et non celle du Syndicat dont je ne doute pas néanmoins qu'il me rejoigne sur le projet que je vais vous exposer.

Le monde change. Qu'y a-t-il de réellement comparable entre nos vies d'aujourd'hui et nos vies d'il y a vingt-cinq ou trente ans ? Qu'y a-t-il de réellement comparable entre notre institution des courses d'aujourd'hui et celle d'il y a trente ans. Combien avions-nous de réunions de courses il y a trente ans ? Combien avions-nous de réunions quotidiennes ? Il y a trente ans, la décentralisation et l'internationalisation des courses PMU n'existaient pas. Qu'était le PMU il y a trente ans ? Quel est-il aujourd'hui, à l'heure de l'ouverture du marché des jeux en ligne ?

Et pendant que tout bouge, dans les courses et en dehors des courses, notre institution est totalement statique depuis 1983. De ce fait, la gouvernance de France Galop n'est plus adaptée à cette évolution extraordinaire du monde et plus particulièrement du monde de l'élevage et des courses.”

Attention ! Je ne mets pas en cause les hommes qui sont à la tête de notre institution, ni leur dévouement ni leur compétence. Ce que je mets en cause, c'est le système de management, la rapidité de la décision, la responsabilité des hommes, l'esprit d'entreprise, tout ce qui fait aujourd'hui la différence entre les entreprises qui gagnent et les entreprises qui perdent.

Or tout cela, nous ne l'avons pas à cause même de notre format associatif, notre modèle est complètement dépassé. En particulier : où est l'autorité ? Car nous sommes en réalité une véritable entreprise, digne du CAC 40, avec le PMU... mais nous ne le sommes pas dans notre système de management. Or il y a un autre phénomène qui vient en parallèle rejoindre aussi cette grande question de la gouvernance.

Aujourd'hui, dans notre institution, qui crée la richesse ? La réponse est simple : en dehors des parieurs, ce sont les éleveurs et les propriétaires. Avec les deux courroies de transmission indispensables au bon fonctionnement du moteur que sont les entraîneurs et les jockeys.

Où sont les responsabilités réelles ? Je dis bien "réelles", c'est-à-dire les responsabilités de ceux qui créent la richesse. Nulle part sauf quelques strapontins dans les CA, Comités ou autres Commissions. Des strapontins et aucun poste de responsabilité réelle. Encore une fois, je ne mets pas en cause la qualité des hommes en place. Je mets en cause l'accès aux responsabilités de ceux qui sont la source de l'activité, de ceux qui créent la richesse dans l'institution. Il faut donc radicalement transformer notre système de gouvernance et en faire celui d'une grande entreprise moderne, compétitive dans sa gestion et dans son organisation, dynamique et responsable dans toutes ses structures. Il existe des modèles économiques, et comme je n'entends pas me limiter à l'analyse, je veux faire des propositions concrètes. Je proposerai tout simplement l'organisation qui préside à l'heure actuelle à la marche des grandes entreprises de qualité, à savoir : conseil de surveillance, directoire.

Comme il n'est pas question de modifier notre régime associatif, il faut simplement vérifier qu'il y a compatibilité de l'un et de l'autre dans la formule proposée.

1) Conseil de surveillance.

Il pourrait être la transformation de l'actuel Comité de France Galop. Ce conseil serait représentatif des différentes composantes de l'institution. Ses missions sont à définir, mais on pourrait penser à :

- la détermination de la politique générale,
- la fixation des objectifs,
- le contrôle des actions menées par les collaborateurs de l'entreprise.

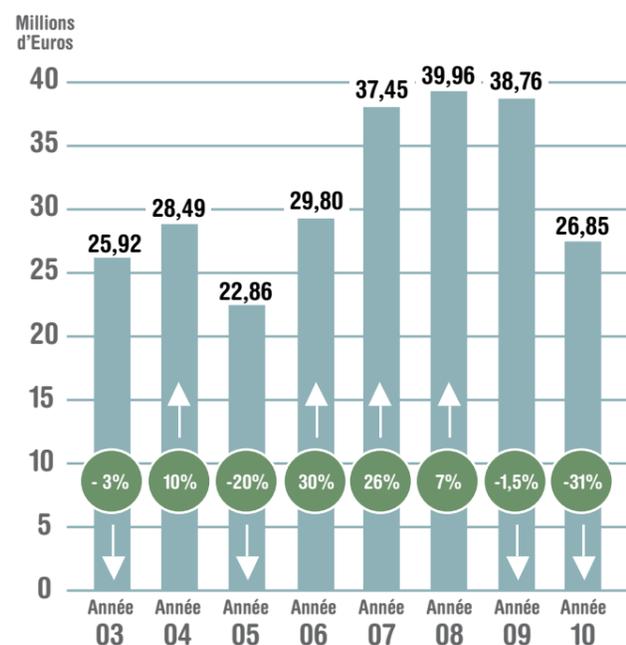
2) Directoire.

Avec un véritable président exécutif, permanent. J'insiste sur ce point : permanent. Rémunéré. Ayant tout pouvoir pour agir, exécuter, décider, représenter. Un véritable patron présent sur tous les fronts et non soumis à la multitude des avis, des influences, indépendant des coteries et des pouvoirs annexes. Ma proposition a le seul mérite d'exister et il y a certainement encore beaucoup d'autres voies à explorer. Mais aujourd'hui, une chose est certaine : il faut changer.

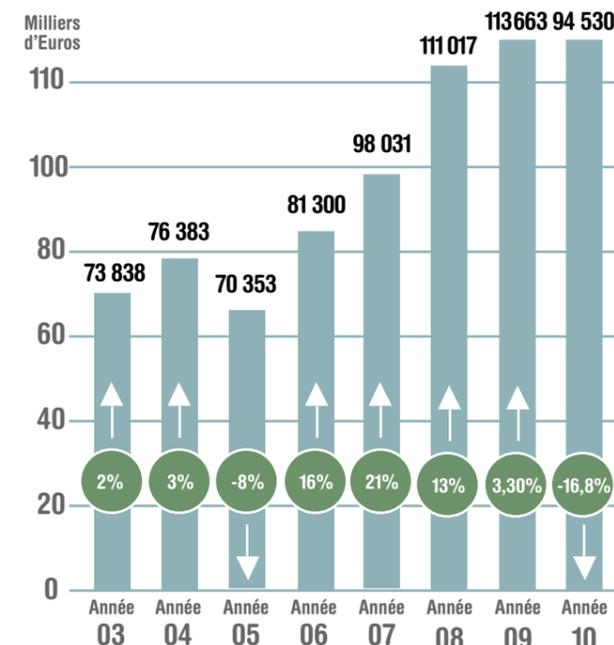
Car notre système actuel ne répond plus aux exigences d'aujourd'hui et de demain. Alors, comme je l'ai fait il y a trois ans au moment de l'ouverture des jeux en lançant un appel aux socioprofessionnels, je lance un appel à toutes les organisations professionnelles de notre milieu - à commencer par le Syndicat des propriétaires. Il faut que nous entamions tous ensemble une large réflexion de fond, en nous faisant accompagner par des conseils spécialisés. Dès le prochain printemps, nous devons avoir créé un projet fort, structuré, moderne et dynamique. Ce projet, nous devons le porter à France Galop, l'analyser et le finaliser dans son ensemble avec le président de France Galop, sa direction générale et les principales instances. Et ce projet finalisé, nous devons le porter à l'État. L'État nous attend, je le sais, car l'État est parfaitement conscient qu'une large transformation s'impose. La transformation de France Galop est la mission la plus importante et la plus urgente que nous devons mener. Elle appartient à tous, mais plus particulièrement à ceux qui en sont les principaux acteurs, à ceux qui créent les ressources et la richesse - richesse dans les moyens, mais aussi haute valeur et richesse dans nos courses, qui génère tous nos emplois, nos haras, nos centres d'entraînement. La passion de nos vies."

Ventes d'août à Deauville

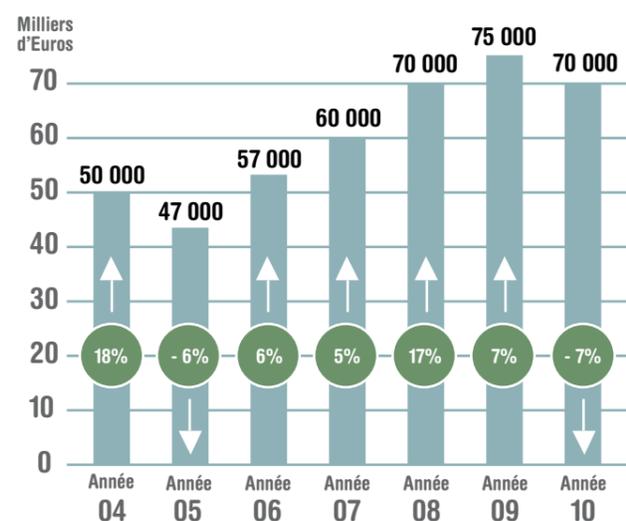
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL



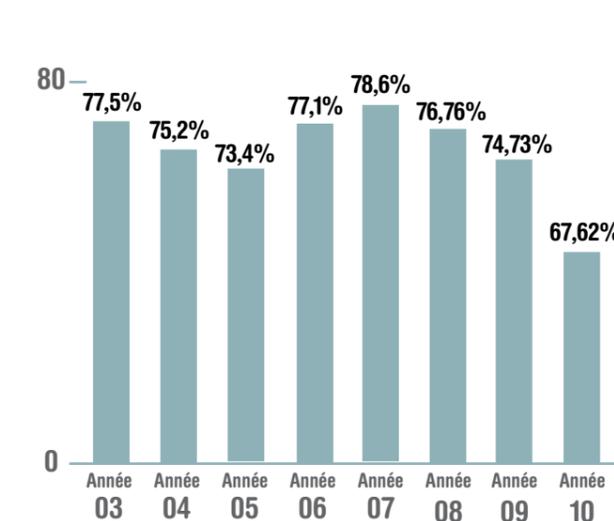
ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN EN EUROS



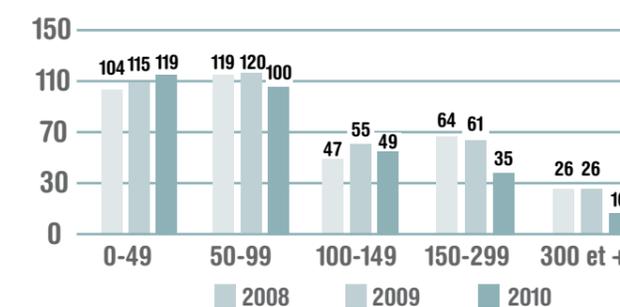
ÉVOLUTION DU PRIX MEDIAN



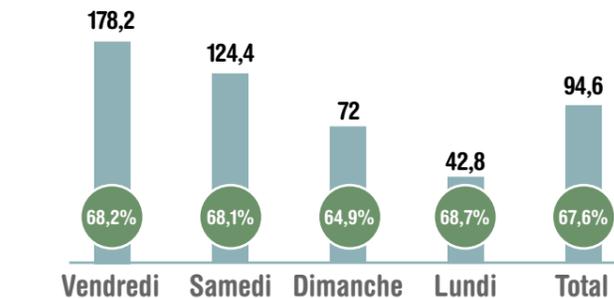
% YEARLINGS VENDUS 2003-2010



NOMBRE DE YEARLINGS VENDUS PAR TRANCHE DE PRIX



% VENDUS ET PRIX MOYEN 2010 EN K€



5 PREMIERS ÉTALONS PAR MOYENNE
(3 VENDUS AU MOINS)

Étalons	Vendus	Total	Moyenne
GALILEO	8	2 400 000	300 000
MONSUN	4	1 030 000	257 500
OASIS DREAM	4	980 000	245 000
TEOFILO	6	1 140 000	190 000
DUBAWI	3	540 000	180 000

5 PREMIERS ACHETEURS PAR C.A.

Acheteur	Nbre Lots	Total	Moyenne
C. GORDON WATSON	7	2 400 000	342 857
SYLVAIN VIDAL	22	2 145 000	97 500
AGENCE FIPS	13	1 914 000	147 231
SIR ROBERT OGDEN	8	1 830 000	228 750
DEMI O'BYRNE	5	1 470 000	204 000

5 PREMIERS ACHETEURS PAR NOMBRE

Acheteur	Nbre Lots	Total	Moyenne
SYLVAIN VIDAL	22	2 145 000	97 500
JEAN CLAUDE ROUGET	19	1 182 000	62 211
PAUL NATAF	14	937 000	66 929
AGENCE FIPS	13	1 914 000	147 231
MAB AGENCY	12	1 032 000	86 000



19 HARAS VENDEURS D'UN PRODUIT
DE + DE 200 000

Haras d'Étreham	5
Ecurie des Monceaux	5
Coulonces Consignment	3
Haras du Mézeray	3
Newsells Park Stud	2
Ballylinch Stud	2
Haras de Fresnay le Buffard	2
Haras des Capucines	2
Haras du Quesnay	2
The Castlebridge Consignment	1
Lodge Park Stud	1
Haras des Granges	1
Croom House Stud	1
Yeomanstown Stud	1
Haras des Sablonnets	1
Elevage de Tourgéville	1
Watership Down Stud	1
Grove Stud	1
Knocktoran Stud	1

20 PREMIERS VENDEURS PAR MOYENNE
(3 VENDUS AU MOINS)

Vendeur	Vendus	Total	Moyenne
Monceaux	15	2 285 000	152 333
Fresnay-Le-Buffard	7	980 000	140 000
Tourgéville	5	653 000	130 600
Sablonnets	4	510 000	127 500
Étreham	37	3 756 000	101 514
Mézeray	21	2 046 000	97 429
Coulonces	15	1 449 000	96 600
Granges	6	562 000	93 667
Fresnay-Le-Buffard	13	1 174 000	90 308
Louvière	10	790 000	79 000
Capucines	31	2 388 500	77 048
Petit Tellier	3	200 000	66 667
Omméel	6	387 000	64 500
Reboursière	26	1 644 000	63 231
Grandcamp	16	945 000	59 063
La Motteraye	8	470 000	58 750
Mâ	4	225 000	56 250
Cadran	13	725 000	55 769
Haie Neuve	5	254 000	50 800
Perrigne	4	191 000	47 750

AOÛT 2010 : ÉTALONS STATIONNÉS EN FRANCE
EN 2008 PAR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Étalons FR	Saillies 08	P	V	CA	Moyenne
ANABAA	27 000	17	13	1 144 000	88 000
MUHTATHIR	10 000	12	6	260 000	43 333
HOLD THAT TIGER	8 000	7	5	235 000	47 000
ORPEN	6 000	3	2	225 000	112 500
LANDO	10 000	8	5	207 000	41 400
GOLD AWAY	3 500	3	3	137 000	45 667
GREEN TUNE	15 000	4	3	137 000	45 667
AMERICAN POST	7 000	1	1	135 000	135 000
STORMY RIVER	8 000	8	4	121 000	30 250
TURTLE BOWL	5 000	5	4	112 000	28 000
ANABAA BLUE	10 000	2	2	105 000	52 500
LAYMAN	5 000	2	2	90 000	45 000
PANIS	6 000	1	1	80 000	80 000
COUNTRY REEL	4 500	2	1	55 000	55 000
DELLA FRANCESCA	3 000	1	1	55 000	55 000
SINNDAR	20 000	1	1	55 000	55 000
CHICHICASTENANGO	3 500	1	1	22 000	22 000
ROYAL ASSAULT	10 000	1	1	18 000	18 000
RUSSIAN BLUE	3 500	1	1	15 000	15 000
MARCHAND DE SABLE	15 000	2	1	15 000	15 000



20 PREMIERS VENDEURS PAR C.A.

Vendeur	Vendus	Total	Moyenne
Étreham	37	3 756 000	101 514
Capucines	31	2 388 500	77 048
Monceaux	15	2 285 000	152 333
Mézeray	21	2 046 000	97 429
Reboursière	26	1 644 000	63 231
Coulonces	15	1 449 000	96 600
Newsells Park	8	1 335 000	168 875
Quesnay	13	1 174 000	90 308
Fresnay le Buffard	7	980 000	140 000
Grandcamp	16	945 000	59 063

AOÛT 2010 : ÉTALONS STATIONNÉS EN FRANCE
EN 2008 PAR LA MOYENNE

Étalons FR	Saillies 08	P	V	CA	Moyenne
AMERICAN POST	7 000	1	1	135 000	135 000
ORPEN	6 000	3	2	225 000	112 500
ANABAA	27 000	17	13	1 144 000	88 000
PANIS	6 000	1	1	80 000	80 000
COUNTRY REEL	4 500	2	1	55 000	55 000
DELLA FRANCESCA	3 000	1	1	55 000	55 000
SINNDAR	20 000	1	1	55 000	55 000
ANABAA BLUE	10 000	2	2	105 000	52 500
HOLD THAT TIGER	8 000	7	5	235 000	47 000
GOLD AWAY	3 500	3	3	137 000	45 667
GREEN TUNE	15 000	4	3	137 000	45 667
LAYMAN	5 000	2	2	90 000	45 000
MUHTATHIR	10 000	12	6	260 000	43 333
LANDO	10 000	8	5	207 000	41 400
STORMY RIVER	8 000	8	4	121 000	30 250
TURTLE BOWL	5 000	5	4	112 000	28 000
CHICHICASTENANGO	3 500	1	1	22 000	22 000
ROYAL ASSAULT	10 000	1	1	18 000	18 000
RUSSIAN BLUE	3 500	1	1	15 000	15 000
MARCHAND DE SABLE	15 000	2	1	15 000	15 000
AMERICAN POST	7 000	1	1	135 000	135 000
ORPEN	6 000	3	2	225 000	112 500
ANABAA BLUE	10 000	2	2	105 000	52 500
PANIS	6 000	1	1	80 000	80 000

20 PREMIERS VENDEURS PAR C.A. (SUITE)

Vendeur	Vendus	Total	Moyenne
Louvière	10	790 000	79 000
Ballylinch	3	780 000	260 000
Cadran	13	725 000	55 769
The Castlebridge Cons.	5	680 000	136 000
Tourgéville	5	653 000	130 600
Granges	6	562 000	93 667
Yeomanstown	3	545 000	181 667
Lodge Park	3	535 000	178 333
Sablonnets	4	510 000	127 500
Knocktoran	4	475 000	118 750

51 YEARLINGS VENDUS 200 000 € ET PLUS

N°	Sexe	Origines	Vendeurs	Acheteurs	Prix en €
29	F	Galileo - Clara Bow	Haras d'Etream	Amiable	600 000
27	M	Oasis Dream - Cap Coz	The Castlebridge Consignment	Demi O'Byrne	500 000
11	M	Galileo - Alta Anna	Haras de Fresnay le Buffard	Sir Robert Ogden	420 000
33	M	Galileo - Danaskaya	Ballylinch Stud	Agence FIPS	420 000
65	M	Galileo - Maroussie	Newsells Park Stud	Agence FIPS	420 000
55	M	Dansili - Lady Elgar	Haras du Quesnay	Charles Gordon Watson Bloodstock	400 000
130	F	Teofilo - Delicieuse Lady	Ecurie des Monceaux	Sir Robert Ogden	400 000
37	M	Dalakhani - Elle Galante	Lodge Park Stud	Frédéric Sauque	370 000
144	M	Shamardal - Genevale	Haras des Granges	John Fergusson Bloodstock	360 000
105	F	Monsun - Woman Secret	Ecurie des Monceaux	Charles Gordon Watson Bloodstock	350 000
96	F	Galileo - Sumora	Croom House Stud	Demi O'Byrne	340 000
54	M	Monsun - La Gandilie	Newsells Park Stud	Juddmonte Farms Inc	320 000
69	M	Street Cry - Naissance Royale	Ecurie des Monceaux	Charles Gordon Watson Bloodstock	320 000
78	M	Oasis Dream - Play Bouzouki	Yeomanstown Stud	Charles Gordon Watson Bloodstock	300 000
129	M	Montjeu - Dancing Lady	Haras des Sablonnets	Michael Goodbody	300 000
204	F	Anabaa - The Wise Lady	Elevage de Tourgéville	Sylvain Vidal	300 000
73	M	Montjeu - Noble Pearl	Haras des Capucines	Mark Steven Johnston	280 000
77	F	Galileo - Platonic	Ecurie des Monceaux	Badgers Bloodstock	280 000
92	F	Lawman - Slip Dance	Ballylinch Stud	BBA Ireland	260 000
87	M	Oasis Dream - Seek Easy	Watership Down Stud	Amiable	250 000
72	F	Danehill Dancer - Noahs Ark	Grove Stud	Demi O'Byrne	240 000
140	F	Galileo - Flower Bowl	Haras d'Etream	Demi O'Byrne	240 000
294	M	Dubawi - Samya	Ecurie des Monceaux	Sylvain Vidal	240 000
64	F	Acclamation - Marie Rheinberg	Coulonces Consignment	MAB Agency	225 000
26	M	Dansili - Butterfly Blue	Haras d'Etream	John Fergusson Bloodstock	220 000
12	M	Danehill Dancer - Amethyst	Haras d'Etream	Valérie Dissaux	210 000
109	M	Teofilo - Ailette	Haras des Capucines	Agence FIPS	210 000
9	M	Teofilo - Zeiting	Knocktoran Stud	John Fergusson Bloodstock	200 000
40	F	Monsun - First One	Haras du Mézeray	Wertheimer & Frère	200 000
60	M	Dansili - Lune d'Or	Haras du Mézeray	Agence FIPS	200 000
63	F	Elusive Quality - Manureva	Haras d'Etream	MAB Agency	200 000
119	M	Danehill Dancer - Beyond Belief	Coulonces Consignment	Michael Goodbody	200 000
145	M	Anabaa - Golden Life	Haras du Quesnay	Dwayne Woods	200 000
159	F	Royal Applause - Lumière Rouge	Haras du Mézeray	Sir Robert Ogden	200 000
185	F	Selkirk - Ratukidul	Haras de Fresnay le Buffard	John Hammond	200 000
205	M	Footstepinthesand - Tipperary Honor	Coulonces Consignment	Sylvain Vidal	200 000
339	F	Elusive City - Bonne Mère	Haras de Grandcamp	Sir Robert Ogden	190 000
25	M	Elusive Quality - Burren Rose	Moyglare Stud Farm	Amiable	180 000
44	F	Lawman - Global World	Gestüt Fährhof	Teruya Yoshida	180 000
108	F	Zamindar - Zakania	Haras du Mézeray	Charles Gordon Watson Bloodstock	180 000
181	M	Invincible Spirit - Pharma West	Haras du Mézeray	Sir Robert Ogden	180 000
215	M	Dutch Art - Zut Alors	Knocktoran Stud	Sir Robert Ogden	180 000
34	F	Dylan Thomas - Dance to The Top	Haras du Mézeray	Neuilly Bloodstock	170 000
103	F	Dalakhani - Well Spoken	Haras d'Etream	Pegasus Farms Agent	170 000
7	M	Dubawi - Winesong	Haras d'Etream	John Fergusson Bloodstock	160 000
45	F	Monsun - Green Swallow	Newsells Park Stud	Nicolas Clément	160 000
180	F	Holy Roman Emperor - Pennegale	Haras de la Rebourrière	Oceanic Bloodstock Inc	160 000
2	M	Cape Cross - Viola da Braccio	Yeomanstown Stud	The Hong Kong Jockey Club	155 000
10	M	Footstepinthesand - Acqua Verde	Haras d'Etream	François Doumen	150 000
35	M	Galileo - Dordogne	Ecurie des Monceaux	Demi O'Byrne	150 000
86	F	Teofilo - Sasuela	Haras du Mézeray	Meridian International SARL	150 000

Détenteurs : déclarez-vous !

Le décret n° 2010-865 du 23 juillet 2010 indique que tout détenteur d'équidé(s) a l'obligation de se déclarer auprès de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE ex Haras Nationaux), en précisant le(s) lieu(x) de stationnement d'équidé(s) dont il est responsable.

Qui est qualifié de détenteur d'équidés ?

Le détenteur d'équidé(s) est une personne physique ou morale responsable d'un ou de plusieurs équidés, indépendamment du propriétaire, à titre permanent ou temporaire. Concrètement, il s'agit du responsable d'un lieu où sont stationnés des équidés, qu'il soit professionnel ou particulier.

Les éleveurs sans sol ne sont donc pas concernés par cette obligation puisque c'est au responsable du haras dans lequel leur(s) chevaux sont en pension de s'acquitter de cette formalité.

Quel est le but de cette nouvelle mesure ?

Tout d'abord, elle concerne tous les équidés stationnés sur le territoire français. Elle nous est imposée à des fins de traçabilité notamment en cas de crise sanitaire importante qui nécessiterait de pouvoir contacter l'ensemble des détenteurs d'équidés dans un périmètre donné afin de les informer rapidement (ex : crise de la fièvre aphteuse).

Le décret détenteur remplace-t-il le registre d'élevage ?

Non, en aucun cas il ne sera demandé d'énumérer les équidés présents sur l'exploitation et leurs mouvements. Il est donc nécessaire de continuer à tenir le registre d'élevage à jour, une obligation tout aussi légale.

Enfin, comment se déclarer ?

Toute personne responsable d'un lieu où des chevaux sont accueillis, est tenue de se déclarer dans les 6 mois qui suivent la publication du décret. Pour tout nouveau détenteur, cette déclaration doit être réalisée avant l'arrivée du premier cheval sur le lieu de stationnement concerné. La déclaration doit comporter le nom et l'adresse du détenteur, ainsi que l'adresse du ou des lieux de stationnement des équidés si celle-ci est différente de l'adresse du détenteur.

Deux moyens de déclaration sont possibles :

- Déclaration par Internet : le détenteur se connecte à son espace privé sur le site Internet www.haras-nationaux.fr ou se rend dans la rubrique "démarches SIRE" afin de gérer ses lieux de détention. Toute déclaration donne lieu à l'édition d'un accusé de réception.
- Déclaration papier : les détenteurs pourront se procurer un formulaire papier auprès de SIRE à partir de mi-septembre. Ce formulaire devra être complété et renvoyé au service SIRE afin d'être enregistré. Le détenteur recevra par courrier un accusé de réception.

ATTENTION : l'accusé de réception comportant l'identifiant unique du lieu de stationnement constitue le document à présenter aux services vétérinaires officiels en cas de contrôle.

Pour plus d'information auprès de SIRE : 0811 90 21 31 (prix d'un appel local du lundi au vendredi de 9h à 17h) ou par mail : info@ifce.fr

Retrouvez le formulaire de déclaration sur le site du Syndicat des Eleveurs, rubrique documentation (sous rubrique sanitaire).

Par Décret du Président de la République en date du 25 août 2010, Monsieur Jean-François ETIENNE DES ROSAIES a été nommé président du Conseil d'Administration de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE)

Le cheval, animal de compagnie ?

On aurait tort de prendre à la légère les divers mouvements "animalitaires" en faveur du cheval et la proposition de loi déposée par 14 députés pour faire de celui-ci un "animal de compagnie".

Il existe des lobbies extrêmement puissants, notamment aux Etats Unis, qui mènent de véritables croisades pour faire aboutir des dispositions souvent saugrenues et dangereuses. Citons parmi leurs succès : l'interdiction des abattoirs chevalins aux USA, la remise en cause de la chasse à courre en Angleterre et dernièrement l'interdiction des corridas en Catalogne.

Si elle aboutissait un jour, l'idée de faire du cheval un animal de compagnie aurait pour principales conséquences :

- la fin de l'hippophagie
- la fin des courses et de tous les sports où les chevaux sont "forcés à dépasser leurs capacités ou leurs forces naturelles..."

Mais avant même d'en arriver à ces extrémités, de telles idées :

- donnent des arguments à ceux qui veulent priver les activités hippiques du taux super réduit de TVA,
- remettent en cause le caractère agricole du cheval et des activités qui le concernent alors que la loi française vient justement d'étendre en 2005 le champ agricole en y faisant rentrer l'entraînement, l'équitation etc...

Or, c'est un non sens que de faire du cheval un animal de compagnie :

- parce qu'il serait la seule espèce ainsi définie ; le chien et le chat n'ont même pas cette définition et s'ils sont en général des animaux de compagnie, il peuvent être aussi des animaux dits "de rente" lorsqu'ils ont une utilité économique telles que le traîneau, la chasse dans certains des ses aspects etc...
- parce que les textes pour le protéger sont déjà très nombreux et ne cessent d'augmenter.



© C. de lenquesaing

Le statut juridique actuel du cheval

Dans le Code rural il est un "animal de rente".

La généralité des autres textes le définit comme un "bien meuble agricole".

Ceci laisse entendre que le cheval est une chose dont le propriétaire peut disposer à sa guise...

Or, au fil des décennies, ce droit de propriété s'est vu de plus en plus limité et assorti de conditions.

Ainsi le propriétaire peut-il se voir retirer sa chose, en l'occurrence son cheval, s'il l'a maltraité "sans nécessité" (1959) ou s'il a commis à son égard des "actes de cruauté" (1963).

En 1976, la loi de protection de la nature a reconnu la "sensibilité psychologique" de l'animal : "tout animal étant un être sensible, il doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce".

A noter pourtant qu'alors l'idée de "douleur utile" persiste...

Le Code pénal punit les manquements aux obligations de nourrir et soigner et c'est dans son application que sont apparues les notions de "bien être animal" et de "souffrance".

En conclusion, le cheval est une "chose" bien particulière. Certains sont tentés d'aller plus loin et de faire du cheval un "sujet" de droit... On aboutirait à des aberrations comme l'interdiction des transactions sans son consentement ! En fait les chevaux ne pourraient alors exercer les droits dont ils seraient titulaires... C'est pourquoi ce statut de chose animée et sensible est suffisant. On peut juste renforcer les obligations de l'homme à son égard et c'est ce qui est fait constamment.

Le statut fiscal du cheval

C'est en 1971 qu'est apparu le "bénéfice agricole réel" pour imposer les exploitants agricoles qui jusque là n'avaient connu que le très généreux "bénéfice forfaitaire", l'impôt étant calculé forfaitairement suivant le nombre d'hectares exploités.

Et, c'est très naturellement que l'élevage du cheval faisait l'objet d'une instruction en 1973 précisant comment ce bénéfice agricole réel allait s'appliquer dans ce secteur. C'était donc la consécration fiscale que le cheval est partie intégrante de l'agriculture.

Mais pas pour toutes les activités le concernant... ainsi les entraîneurs étaient-ils traités aux bénéfices commerciaux mais pas aux bénéfices agricoles.

Quant aux prises en pension à l'élevage, on devait distinguer celles qui étaient dans le cycle de croissance et qui étaient bien agricoles de celles qui ne l'étaient pas (repos, juments non saillies) et qui étaient commerciales ! ...

C'est en 2005 qu'est venue la simplification puisque le bénéfice agricole s'applique maintenant à toutes les activités autour du cheval.

Ce n'est cependant pas l'avis de la Commission Européenne qui remet en cause l'application du taux super réduit (5,5 %) à nos activités, considérant que nous sommes dans le loisir et pas dans la chaîne alimentaire. C'est là un dossier capital actuellement devant la Cour de Justice Européenne et il est évident que faire du cheval un animal de compagnie ne nous aiderait pas vraiment dans notre plaidoyer !

Des cellules efficaces de réflexion

Le GESCA (Groupement des Entreprises du Secteur Cheval en Agriculture) et l'IDE (Institut du Droit Equin) ont multiplié les réunions sur ce sujet d'animal de compagnie et développé des argumentaires très bien ficelés.

Les conclusions ont été adressées à des organismes et personnalités de tous bords pour attirer leur vigilance et éclairer leurs raisonnements. Le Syndicat des Eleveurs est, bien sûr, une pièce maîtresse de ces deux associations.

Pour sourire un peu ...

Si le cheval devenait un "sujet de droit", en cas de divorce, il devrait choisir avec lequel il souhaite vivre...

La définition de l'animal de compagnie est laborieuse "tout animal détenu par l'homme, notamment dans son foyer, pour son agrément et en tant que compagnon..."

Un avocat a adopté, lui, une formule beaucoup plus lapidaire "tout animal capable de contrôler son sphincter ! ...". On serait alors tranquille... mais pas sûr qu'il y ait là un... fondement !.

De la définition du bien-être animal...

Le sujet occupe bon nombre de chercheurs de l'INRA depuis... bien longtemps... depuis l'intensification des pratiques agricoles en matière d'élevage d'après-guerre et surtout depuis une certaine prise de conscience sociétale en matière de bien-être animal et plus récemment au nom du fameux développement durable.

Voici la définition scientifique du bien-être animal d'un spécialiste, Xavier Boivin, chargé de recherche à l'INRA dans l'Unité de recherche des Herbivores :

"Nous retenons ici que le bien-être animal est un état d'harmonie entre l'individu et son environnement. L'animal passe son temps à s'adapter à son environnement mais, quand il connaît des difficultés, elles peuvent conduire à la souffrance, l'atteinte des fonctions vitales, la maladie et la mort.

Le bien-être n'est pas seulement physique mais mental. Il dépend de la perception, de l'évaluation que l'animal a de son environnement. Cette perception/évaluation génère des émotions positives ou négatives essentielles quand on parle de bien-être animal. Le bien-être n'est donc pas seulement l'absence de souffrance. L'animalier est responsable de ses animaux dans le sens où il se doit en permanence de réfléchir à l'amélioration des conditions de vie des animaux dont il s'occupe. Une bonne relation homme-animal, et donc une perception positive de l'homme par l'animal, est une clé d'entrée très favorable à l'amélioration du bien-être animal et du travail de la personne."

Voilà pour la définition.

Xavier Boivin et ses confrères chercheurs essayent de mesurer le bien-être animal sur des animaux soumis à un stress intense comme les poules pondeuses dans leur cage ou les bovins dans les feed-lots grâce à diverses mesures telles que :

- Mesure en continue du rythme cardiaque
- Enregistrement vidéo et interprétation (posture, activité générale, réponses comportementales)
- Mesure de la motivation des animaux (pour obtenir de la nourriture par exemple)
- Constatation de dégradations physiques (boiteries, blessures, ...)
- Dosage de cortisol dans le sang (hormone de réponse au stress)

La commission européenne, friande d'"Animal Welfare", étudie de très près l'ensemble des conclusions de ces études afin de produire de nouvelles réglementations (qui s'appliquent également pour les équidés soumis à des conditions d'élevage bien moins stressantes) pour répondre aux pressions exercées par les lobbies de protections animales.

Traitement médicamenteux des chevaux nés avant 2002

Les propriétaires de chevaux nés avant 2002 et ne présentant pas de feuillet traitement médicamenteux joint à leur livret doivent faire la demande d'insertion à un identificateur habilité ou au SIRE (envoi du livret).

L'absence de feuillet traitement médicamenteux constitue notamment une cause de renvoi aux portes des abattoirs.

Les équidés nés en France après 2002 possèdent tous un feuillet traitement médicamenteux inséré dans leur livret à la fabrication, ils ne sont donc pas concernés par cette mesure.



coll. C. Neuveux

L'étude sur le comportement des jeunes chevaux réalisée dans le cadre du stage de fin d'étude de Master 2 à l'INRA de Tours par Claire Neuveux et soutenue par le Syndicat des Eleveurs a été mise en place au Haras du Petit Tellier pendant les deux mois précédant les ventes d'août 2010 d'Arqana. Les yearlings ont ensuite été observés au cours des deux jours passés sur le site des ventes pour évaluer leur comportement. Les résultats seront présentés aux éleveurs lors d'une communication orale à la réunion sanitaire de décembre.

Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE)

Le PMBE est une mesure européenne qui prévoit une aide financière pour les éleveurs désireux de moderniser les logements de leurs animaux d'élevage. En ce qui concerne le cheval, il faut que l'exploitation en question soit à dominante élevage (sur la base du chiffre d'affaire).

Les axes prioritaires du PMBE se déclinent de manière importante au niveau régional. Compte tenu des disparités observées, nous recommandons aux éleveurs motivés de se rapprocher de leur chambre d'agriculture afin de savoir si leur projet est éligible.

Répertoire des étalons 2011 – impayés 2010

Au moment où nous lançons la nouvelle édition du Répertoire des étalons, monte 2011, nous avons pris la décision de n'inclure dans cet ouvrage que les pages d'étalons dont les factures 2010 sont payées.

Interrogée en sa qualité de coéditeur du Répertoire, France Galop, à travers sa Direction financière, nous a fait part de sa totale adhésion à cette disposition.

Le Syndicat des Eleveurs a réglé tous les frais de publication (impression, routage etc..) et ne peut "offrir" des pages gratuites aux étalonniers !

Merci aux retardataires de se mettre en règle s'ils veulent figurer dans le Répertoire 2011.

Nouvelles règles de TVA intracommunautaire

Changement de la facturation sur les prestations de services internationales dans l'Union Européenne.

Voici les nouvelles règles à appliquer depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010 de la directive européenne n°2008/8/CE.

Nous rappelons que ces nouvelles règles concernent les prestations de services et non les acquisitions ou échanges de biens.

Qui est concerné ?

Les propriétaires étrangers qui résident dans un autre pays de l'Union Européenne (donc ni les Suisses ou les Turques pas même les Français), assujettis à la TVA et donc en possession d'un numéro de TVA intracommunautaire.

Comment les prestataires de services doivent-ils appliquer cette nouvelle réglementation ?

Les prestataires de services que sont les haras, par exemple, qui facturent des pensions ou des achats de saillies à des clients étrangers doivent :

- Ne rien changer et continuer à facturer la TVA si leur client étranger est hors UE ou de l'UE mais pas assujetti à la TVA (ie : si ce dernier n'a pas de numéro de TVA intracommunautaire).
- Si leur client étranger est assujetti à la TVA (client de l'UE avec un numéro intracommunautaire):

1. Le prestataire doit faire figurer le numéro de TVA intracommunautaire du client sur chacune des factures de ce dernier et le facturer sans TVA.
2. Le prestataire doit transmettre obligatoirement par voie électronique à l'administration des douanes la D.E.S (Déclaration Européenne de Services) au plus tard le 10^e jour ouvrable du mois suivant. (site <https://pro.douane.gouv.fr/> puis rubrique DES à gauche)
3. Le client étranger déclare la TVA dans son pays de résidence.

Quels recours pour les prestataires qui auraient facturé la TVA à leurs clients étrangers assujettis à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2010 ?

Le prestataire a deux possibilités :

- Refacturer sans TVA le client après lui avoir fait un avoir correspondant aux factures du début de l'année et effectuer une DES (prévenir le client qu'il aura à déclarer la TVA à son administration fiscale).
- Dans le cas d'une impossibilité de faire un avoir ; le client se fera rembourser la TVA par les services fiscaux de son pays, charge au prestataire de reverser la TVA aux services fiscaux français.

PS : Les mêmes principes s'appliquent aux prestations de services réalisées dans un pays de l'Union Européenne au bénéfice de professionnels français assujettis à la TVA intracommunautaire.

Représentation de l'élevage français en Turquie pour le Gazy Derby

En juin, Antoine Bozo et Camille Vercken ont participé au titre du Syndicat des Eleveurs à un voyage de quatre jours co-organisé par le Turkish Jockey Club (TJK) et le FRBC autour du Gazy Derby. L'hôte et coordinateur, côté turc, n'était autre que Jean-Pierre Deroubaix, consultant du TJK. Un programme complet de présentation de la filière des courses et d'élevage turcs avait été préparé pour la délégation étrangère qui s'était déplacée, venue de France mais également du Maroc, d'Irlande, d'Angleterre et de Corée du Sud.

La Turquie compte 3878 poulinières et 445 étalons pur-sang anglais et voit naître chaque année environ 1300 poulains. Son élevage présente une grande affinité avec notre élevage tant sur le plan des poulinières de souche française que des étalons de qualité que le TJK importe régulièrement depuis l'hexagone.

De tels déplacements sont importants car ils renforcent les excellentes relations d'échange entre la France et la République Turque.

Il s'agissait également là du premier déplacement ouvert aux éleveurs français qui en avaient fait la demande auprès du FRBC. Ainsi, Hubert Honoré (Haras d'Omméel), Maja & Jan Sundstrom (Haras de Coulonces), Nicolas de Watrigant (Haras de Mandore), et Emmanuel de Seroux (éleveur & courtier) ont pu représenter l'élevage français auprès de leurs homologues turcs et de l'ensemble des représentants officiels du Turkish Jockey Club.

Coup de chapeau à Jean-Pierre Deroubaix et au FRBC qui ont ficelé un programme parfait apprécié de tous.

Un projet d'accueil d'une délégation équivalente turque devrait voir le jour autour des prochaines ventes de Décembre.



coll. Privée

Visite du Haras National de Karacabey..... Retrouvailles avec Okawango. Une visite au Haras National d'Izmit a également été organisée.



coll. Privée

Remerciements de la part des éleveurs français au Président du Turkish Jockey Club Monsieur Homurlu, accompagné de son épouse, par Antoine Bozo, Maja Sundstrom, Jean-Pierre Deroubaix, Jan Sundstrom, Camille Vercken, Emmanuel de Seroux et Hubert Honoré.

Supplément Grippe

Cette fois ! On l'espère ! Vous retrouverez le supplément Grippe rédigé par le Dr Losfeld qui était resté dans les boîtes de départ lors de notre dernier envoi du Courrier des Eleveurs...

Jean-Pierre Quinson, médecin de formation et éleveur depuis 1983 a rejoint les rangs des membres du Comité du Syndicat des Eleveurs en juin 2010.



International Breeder's Meeting – Calgary Juillet 2010

Patrick Chédeville (Haras du Petit Tellier), membre du Comité et de la Commission Sanitaire a représenté le Syndicat des Eleveurs lors du congrès mondial des éleveurs de pur-sang qui cette année était organisé au Canada.

Ce colloque comprend deux séances distinctes : une première réunion sanitaire suivie d'une d'une seconde réunion plénière auxquelles chacun des 17 principaux pays d'élevage participent. Les flux d'équidés entre pays et leurs contrôles sanitaires, les principes de médication (notamment de l'usage du Lasix), la crise économique mondiale et ses conséquences sur l'industrie des courses, le futur des élevages de petites tailles dans un contexte économique incertain, le rôle de l'éleveur dans le recrutement de nouveaux propriétaires étaient autant de sujets à l'ordre du jour de ces réunions.

Adhérents à l'honneur PLAT du 01/07/2010 au 14/09/2010

ÉLEVEURS	CHEVAUX	PERFORMANCES	GR.	PAYS
Alec HEAD & Ghislaine HEAD	FUISSE	Prix du Moulin de Longchamp	1	FR
	FUISSE	Prix Messidor	3	FR
WERTHEIMER & FRÈRE	GOLDIKOVA	Prix Rothschild	1	FR
Haras de S.A. l'AGA KHAN SCEA	BEHKABAD	Grand Prix de Paris	1	FR
	BEHKABAD	Prix Niel	2	FR
Jean-Pierre-Joseph DUBOIS	STACELITA	Prix Jean Romanet	1	FR
Haras de S.A. l'AGA KHAN SCEA	SHIMRAAN	Prix Eugène Adam	2	FR
Gaëtan GILLES	VISION D'ETAT	Prix Gontaut-Biron	3	FR
Gilles FORIEN & Alette FORIEN	NATIVE KHAN	Solario St.	3	GB
Jean-Charles COUDÉ	BEWITCHED	Renaissance St.	3	IRE
Haras de S.A. l'AGA KHAN SCEA	KERATIYA	Prix du Bois	3	FR
Paul HILGER	PONTENUOVO	Prix de Cabourg	3	FR
Eric PUERARI				
& OCEANIC BLOODSTOCK	ZAGORA	Prix de Psyché	3	FR
Jean-Claude SEROUL	GENTOO	Prix Gladiateur	3	FR

PLAT

Plat - Palmarès des éleveurs en France - 14/09/2010

RANG	ÉLEVEURS	CHEVAUX	COURSES	VICT.	PLACES	PRIMES
1	S.A. AGA KHAN	110	417	66	193	681 885
2	Wertheimer & Frère	96	520	59	207	407 927
3	Dayton Investments Ltd	63	294	31	121	286 368
4	Petra Bloodstock Agency Ltd	43	225	34	87	192 100
5	Jean-Claude Seroul	50	295	49	125	168 324
6	Mise de Moratalla	51	237	32	110	124 967
7	Jean-Pierre-Joseph Dubois	34	208	23	82	116 395
8	Ecurie Skymarc Farm	66	328	34	125	110 628
9	Alain Chopard	53	268	26	101	97 465
10	Haras de Bernesq	65	345	23	111	85 154
11	Stilvi Compania Financiera SA	38	219	19	82	77 256
12	Georges Sandor	44	214	21	62	71 922
13	Famille Niarchos	34	157	13	59	71 265
14	Haras d'Etream	42	221	17	88	70 860
15	Haras du Mézeray SA	39	181	23	70	67 977

PLAT

Plat - Palmarès des Étalons Pères de Vainqueurs faisant la monte en France - 14/09/2010

RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	ANABAA	74	27	37	148	1 610 755	21 766
2	Green Tune	87	28	42	141	1 321 765	15 192
3	Kingsalsa	119	41	60	246	1 201 640	10 097
4	Slickly	97	34	48	203	967 125	9 970
5	Muhtathir	79	27	38	149	783 330	9 915
6	Gold Away	60	24	35	146	777 400	12 956
7	Sinndar	41	16	23	88	760 525	18 549
8	Marchand de Sable	82	28	40	140	707 205	8 624
9	Numerous	73	24	33	137	646 150	8 851
10	Kendor	65	24	33	137	645 950	9 937
11	Panis	60	15	26	120	634 920	10 582
12	Sagacity	91	23	35	163	633 795	6 964
13	Indian Rocket	67	21	28	146	624 950	9 327
14	Country Reel	43	16	27	104	580 140	13 491
15	Okawango	63	25	27	131	557 860	8 854

PLAT

Plat - Palmarès des Étalons Pères de Vainqueurs - 14/09/2010

RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	ANABAA	74	27	37	148	1 610 755	21 766
2	Shamardal	21	10	16	18	1 350 050	64 288
3	Green Tune	87	28	42	141	1 321 765	15 192
4	Kingsalsa	119	41	60	246	1 201 640	10 097
5	Dubawi	30	17	25	51	985 080	32 836
6	Slickly	97	34	48	203	967 125	9 970
7	Refuse To Bend	30	14	19	44	954 635	31 821
8	Verglas	99	33	49	199	939 090	9 485
9	Cape Cross	35	12	16	62	930 290	26 579
10	Pivotal	42	17	25	69	911 330	21 698
11	Danehill Dancer	35	10	14	41	893 520	25 529
12	Muhtathir	79	27	38	149	783 330	9 915
13	Oasis Dream	39	15	24	49	777 570	19 937
14	Gold Away	60	24	35	146	777 400	12 956
15	Sinndar	41	16	23	88	760 525	18 549

PLAT

Plat - Palmarès Pères de 2 ans faisant la monte en France - 14/09/2010

RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	INDIAN ROCKET	22	7	9	63	277 500	12 613
2	High Yield	21	4	6	39	186 000	8 857
3	Panis	17	3	6	28	183 000	10 764
4	Iron Mask	16	4	6	29	169 150	10 571
5	Green Tune	13	3	3	16	137 005	10 538
6	Layman *	16	6	7	31	125 200	7 825
7	Numerous	13	3	3	23	122 450	9 419
8	Country Reel	9	3	6	17	98 850	10 983
9	Enrique	20	6	6	17	96 100	4 805
10	American Post	13	4	5	20	85 350	6 565

* Premiers 2 ans

Plat - Palmarès des Étalons Pères de 2 ans - 14/09/10

RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	DUBAWI	13	6	9	20	284 260	21 866
2	Indian Rocket	22	7	9	63	277 500	12 613
3	Diktat	5	1	1	6	214 040	42 808
4	High Yield	21	4	6	39	186 000	8 857
5	Panis	17	3	6	28	183 000	10 764
6	Iron Mask	16	4	6	29	169 150	10 571
7	Xaar	12	1	3	14	140 385	11 698
8	Green Tune	13	3	3	16	137 005	10 538
9	Statue Of Liberty	7	3	6	17	129 700	18 528
10	Aussie Rules *	6	2	5	10	126 750	21 125

* Premiers 2 ans

Obstacle - Palmarès des éleveurs en France - 14/09/10

RANG	ÉLEVEURS	CHEVAUX	COURSES	VICT.	PLACES	PRIMES
1	HARAS DE SAINT-VOIR	63	191	27	76	95 245
2	Mme Solange Esnouf	10	40	7	21	74 292
3	Patrick Boiteau	22	76	17	34	66 288
4	Mlle Marie-Laure Besnouin	5	19	5	8	66 199
5	M.L. Bloodstock Ltd	19	86	10	35	62 595
6	Michel Langot	6	24	4	14	62 007
7	Guy Chérel	21	81	14	36	61 949
8	Mme Benoît Gabeur	12	34	8	14	56 852
9	Mme Robert Mongin	9	42	9	17	50 411
10	Jean-Marc Lucas	24	123	6	43	44 117
11	SCEA Terres Noires	3	10	3	6	41 758
12	SCEA La Reignière	7	34	7	10	39 299
13	Ecurie Biraben	14	74	13	27	39 099
14	Hervé d'Armaillé	11	60	9	28	38 092
15	Jean-Marie Baradeau	5	25	3	16	37 785

Obstacle - Palmarès des Étalons Pères de Vainqueurs - 14/09/10

RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	POLIGLOTE	50	23	37	84	1 568 080	31 361
2	Cadoudal	31	9	13	42	807 165	26 037
3	Turgeon	75	21	30	121	782 220	10 429
4	Lavirco	42	13	16	53	755 550	17 989
5	Le Balafre	45	17	23	64	734 415	16 320
6	Trempolino	37	18	27	61	654 560	17 690
7	Kapgarde	78	23	29	111	638 295	8 183
8	Astarabad	21	9	15	32	562 055	26 764
9	Manssonien	43	13	17	63	543 520	12 640
10	Dom Alco	41	14	21	60	535 800	13 068
11	Goldneyev	49	9	13	82	517 440	10 560
12	Robin des Champs	55	15	18	57	490 695	8 921
13	Discover d'Auteuil	42	6	9	51	434 870	10 354
14	Ballingarry	34	13	15	50	432 420	12 718
15	Martaline	38	12	18	46	420 327	11 061



The French Bloodstock Agency

Jean-Pierre DEROUBAIX 1 et 3 place des Doves F-78960 VOISINS
bloodstock@wanadoo.fr - Tel : 01 30 64 07 76 - Fax : 01 30 57 01 35 - www.fba.fr

Chevaux de groupe achetés ou vendus depuis 1990 :

Accelerator, Adieu Au Roi, Al Fatih, Always A Classic, Axxos, Bijou d'Inde, Bin Ajwaad, Black Sam Bellamy, Cardoun, Chesa Plana, Common Grounds, Crack Regiment, Dahess, Dancing Spree, Desert Style, Devil River Peek, Diableneyev, Distant Relative, Divine Light, Dom Pasquini, Doyoun, Eagle Eyed, Execute, Fair Mix, Fairly Ransom, Fantastic Fellow, Forestier, Galetto, General Holme, Gentlewave, Goofalik, High Rock, Indian Rocket, Kaldounevees, King of Macedon, Lavirco, Majorien, Marignan, Marlin, Medaaly, Meshaher, Miss Caerleona, Mountain Cat, Ocean Crest, Okawango, Panis, Pigeon Voyageur, Pinson, Rashbag, Red Bishop, River Bay, River North, River Special, Royal Abjar, Royal Assault, Ruwi, Saddex, Sagacity, Saint Preuil, Sarhoob, Saumarez, Sea Hero, Sendawar, Shaka, Shining Steel, Spadoun, Special Kaldoun, Sri Pekan, Strike The Gold, Suave Dancer, Take Risks, Ticoz, Unaccounted For, Ungaro, Urban Sea, Vettori, Voix du Nord, Volochine, West Man, West by West...